

# BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN 2012

UNE MANIFESTATION  
**DANS LES JARDINS**  
DU XIÈME ARRONDIS-  
SEMENT **DE PARIS**  
DU 22 SEPTEMBRE  
AU 30 SEPTEMBRE



APPEL A PROJETS



Association pour la diffusion et la défense de l'Art contemporain dans le quartier de la Bastille  
MDA XI - 8, rue du Général Renault - 75011 Paris



# BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN

**2012** DU DIMANCHE 22 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

Pour son VIème **GÉNIE DES JARDINS**, le Génie de la Bastille, lance un appel à projets.

## Thème 2012 : **DIVAGUER**

Le jardin public, espace vert agencé, est un lieu de détente propice à laisser aller l'imagination.

Pour cette nouvelle édition, l'association le Génie de la Bastille veut surprendre avec des installations inattendues, décalées et originales.

Les propositions de performeurs, de grapheurs, de musiciens, de poètes, sont aussi bienvenues. Plusieurs jardins publics du XIème arrondissement accueilleront cette manifestation.

En organisant le **GÉNIE DES JARDINS**, le Génie de la Bastille s'investit dans le développement culturel des quartiers; l'association interroge aussi la place de l'art dans l'espace public et donne de la visibilité au travail des artistes. Cet appel à projets est ouvert aux artistes professionnels confirmés comme en devenir.

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 31 mars 2012.



# BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN

**2012** DU DIMANCHE 22 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

## REGLEMENT

**Le dossier de candidature** sera retourné, complété et signé, **avant le 31 mars 2012**, à l'adresse postale suivante :

Génie des jardins 2012  
Le Génie de la Bastille  
MDA XI 8, rue du Général Renault 75011 Paris

**Un jury**, composé de membres de l'association du Génie de la Bastille et de personnalités extérieures liées au monde de l'art, sera créé.

**Les résultats** seront connus le 15 mai

**Le dossier de candidature** (papier), format A4, comprendra :

- **La fiche individuelle de l'artiste et la fiche technique** ci-jointes.
- **Une description de l'installation** proposée (deux pages maximum) comprenant un visuel du projet (photos et/ou croquis).
- **3 photos d'œuvres récentes** susceptibles d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat.
- **La charte du Génie des jardins 2012 datée et signée.**

**Renseignements complémentaires** : Lorna Taylor : 01 43 46 68 34

Taine Gras : 06 86 82 10 65

## LISTE DES JARDINS (NON DEFINITIVE)

- 1. Square Maurice Gardette** - 2, rue du Général Blaise
- 2. Square de la Roquette** - 143, rue de la Roquette
- 3. Square Colbert** - 159, rue de Charonne
- 4. Square Majorelle** - 28, rue de la Forge Royale
- 5. Square Raoul Nordling** - 25, rue Saint Bernard

*NB :*

- *La demande d'un emplacement spécifique doit être justifiée et indiquée sur un plan. Toutefois, dans un souci de cohérence de la scénographie, la commission est seule habilitée à l'attribution définitive des emplacements.*
- *Les dossiers incomplets et non conformes à la charte seront rejetés.*
- *Les dossiers sélectionnés seront présentés pour accord à la Direction des Parcs et des jardins de la ville de Paris.*



# BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN

**2012** DU DIMANCHE 22 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

## DOSSIER DE CANDIDATURE

**Titre** (6 mots maximum)

.....  
.....  
.....

### Fiche individuelle de l'artiste

Nom et Prénom

.....

Nom d'artiste

.....

Adresse courrier

.....

.....

.....

Téléphone fixe

.....

Téléphone portable

.....

Mail

.....

Association

.....

### Fiche technique de l'installation

Matériaux

.....

.....

Dimensions

.....

Surface au sol

.....

Poids

.....

**+ Description et visuel du projet** (deux pages maximum)



# BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN

**2012** DU DIMANCHE 22 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

## CHARTRE

### L'artiste s'engage à respecter les points de la Charte

#### MISE EN PLACE DES INSTALLATIONS ET DEMONTAGE

- L'installation aura lieu le samedi 21 septembre 2012 ou au plus tard le dimanche 22 septembre 2012 dès le matin, pour être terminée le dimanche après-midi.
- Le démontage des installations ne pourra pas commencer avant le dimanche 30 septembre 2012 à 18h et pourra se prolonger jusqu'au lundi 1er octobre 2012.

#### REGLES D'INSTALLATION

- Les installations doivent être sécurisées et respecter la flore, la faune et les infrastructures des jardins.
- Les accrochages doivent être hors de la portée du public et dans des zones protégées s'ils sont lourds.
- Proscrire les éléments libres susceptibles de servir de projectiles.
- Protéger les arbres où sont accrochées les oeuvres (pas de fil de fer directement ni de clous ou de vis).
- Pour les fixations au sol, utiliser uniquement des piquets de tentes (sardines) dont la longueur ne peut pas excéder 25 cm.
- Toute installation en hauteur doit être sécurisée (haubans).
- Toute surface importante couvrant la pelouse doit être surélevée de 10 cm ou déplacée tous les deux jours.
- Aucun branchement électrique n'est possible.
- Les matériaux potentiellement dangereux (ex. verre) sont à proscrire.
- L'œuvre achevée devra être fidèle au projet présenté. Les changements éventuels, notamment de dimension, devront être soumis à l'approbation de la commission.
- Le Génie de la Bastille n'est pas responsable d'éventuelles dégradations. Celles-ci doivent être réparées dans la mesure du possible.
- Au démontage, les lieux doivent être laissés dans l'état où ils se trouvaient avant l'installation.
- Les artistes doivent assurer leurs besoins logistiques dans la mesure du possible.
- Une assurance civile est obligatoire. Les artistes n'appartenant pas à une association qui garantit cette assurance peuvent adhérer au Génie de la Bastille pour l'année.
- Les artistes s'engagent à participer aux permanences pour assurer l'accueil du public et éviter les dégradations.
- Avant l'installation un responsable pour chaque jardin organisera une réunion de tous les participants du jardin pour finaliser les emplacements et organiser les permanences et les besoins logistiques de chacun.

Nom de l'artiste .....

*Signer et dater le document,  
en précédant de la mention « lu et approuvé »*

.....